

# Semaine des

# 4 jours



## OCTIME et le bloc sur 5 semaines !

Ce que dit l'accord ARTT de GVF, signé par la CFTC : « Art 3-1-1 : ... les plannings seront établis suivant les contextes particuliers propres à chaque magasin sur un nombre minimum de 24 semaines par an organisées sur 4 jours travaillés pouvant aller jusqu'à 47 semaines ».

**Or la proposition OCTIME de répartition 4j/5j sur 5 semaines ne permet pas de planifier jusqu'à 47 semaines sur 4 jours, rendant l'accord ARTT inapplicable !** Les 4 jours doivent être généralisés !

## OCTIME et le repos hebdomadaire !

« Art 3-1-4 : ... Un logiciel d'aide à la planification du temps de travail sera mis à la disposition des DM dans les meilleurs délais, à compte de la date d'application du présent accord (8 décembre 2011). Ce logiciel a notamment pour objectif de faciliter l'application des dispositions du présent accord, en particulier celles relatives à la planification annuelle et au respect de l'équité dans l'attribution des CP et des jours de repos hebdomadaires ».

**Or la proposition OCTIME ne garantit pas l'équité du repos hebdomadaire et la possibilité d'un repos fixe !** Pourquoi ?

## Le travail sur 5 jours – Contexte légal

La Convention collective Optique précise dans son Article 23 – « Durée Du Travail : La durée du travail est fixée conformément aux lois et règlements en vigueur. Les heures supplémentaires donnent lieu à une rétribution supplémentaire selon les pourcentages fixés par ces mêmes lois et règlements. L'horaire de travail est réparti sur 5 jours, le 2ème jour de repos étant accolé au Dimanche ». **C'est ce texte qui fait loi sur tout !**

**Tout salarié travaillant sur 5 jours doit exiger de droit d'avoir son repos accolé au Dimanche (samedi ou lundi).**

**Votre syndicat CFTC agit et va rétablir vos droits !**